



Trèbes.

N° 91/2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 011-211103973-20260402-91_2026-AR

S²LO

FOLIO 166

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES NON CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TRÈBES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES

VU le code de l'action sociale, et notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-7 ;

VU la délibération du 27 mars 2026 par laquelle le conseil municipal de Trèbes a fixé à six le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS de Trèbes en dehors des élus choisis au sein du conseil municipal

VU les propositions apportées par les associations visées par l'article L. 123-7 du code susvisé, suite à l'appel à candidature du 16 mars 2026 ;

Le Maire, pour ces motifs

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Trèbes :

- Mme Martine MOT (représentante de l'AFDAIM)
- M. Frantz FOUGÈRES (représentant de l'UDAF)
- Mme Brigitte SALLES (représentante de Trèbes Entraide)
- M. Maurice FOUGÈRES (représentant du Club des Aînés de Trèbes)
- M. Jean-Claude HARIOT (personne participant à des actions de développement social menées par la commune)
- Mme Anne-Marie GROS (personne participant à des actions de développement social menées par la commune).

Trèbes, le 2 avril 2026

Éric MÉNASSI
Maire de Trèbes

